



## AVIS PUBLIC

---

### RÈGLEMENT N° 2021-181-1.22

#### Modifiant le Règlement n° 2021-181 autorisant des personnes à émettre des constats d'infraction

---

**AVIS** vous est par les présentes donné par le greffier-trésorier de la Municipalité de Compton;

**QUE** lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 17 janvier 2023, ses membres ont adopté le Règlement n° 2021-181-1.22 modifiant le Règlement 2021-181 autorisant des personnes à émettre des constats d'infraction;

**QUE** ce règlement a pour objet d'ajouter à la liste des règlements en vertu desquels des constats d'infraction peuvent être émis les règlements suivants :

1. Règlement n° 2022-193 relatif à la gestion des matières résiduelles;
2. Règlement n° 2015-137 fixant les modalités de la prise en charge par la Municipalité de Compton de tout système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet d'une résidence isolée;

**QUE** l'original dudit règlement est conservé aux archives municipales au bureau du soussigné, au 3 chemin de Hatley, Compton (Québec);

**QUE** copie peut être délivrée moyennant paiement des frais exigibles.

Donné à Compton, ce 6<sup>ième</sup> jour du mois de février 2023.

Philippe De Courval, M.A., OMA  
Greffier-trésorier